Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 3 avril 2017 à 20h00, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétrault, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjointe en tant que secrétaire de la séance, ainsi que monsieur André Brodeur, auditeur comptable et Mme Ève-Mary Thaï Thi Lac, agente de développement.

1. <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session.

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017 PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2017
- 4. Adoption des comptes
- 5. Période de questions
- 6. Correspondance
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 8. Administration
 - 8.1 Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016
 - 8.2 Fédération Québécoise des Municipalités Modification d'une date de formation
 - 8.3 Fédération Québécoise des Municipalités Congrès 2017 Inscription
 - 8.4 Procuration du délégué pour l'assemblée générale de la Fédération Québécoise des Municipalités

9. Sécurité publique

- 9.1 Service des incendies Dépôt d'une demande au Fonds Agri-Esprit – Appui
- 9.2 Service des incendies Inscription d'un officier à une formation Entérinement
- 9.3 Entente incendie avec Saint-Bernard-de-Michaudville Ajustement de la répartition des dépenses 2016

10. Transport

- 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte Procédure d'appel d'offres sur invitation
- 10.2 Marquage des lignes Stationnement de l'église, traverse de l'école et piste cyclable
- 10.3 Voirie Réfection du rang Fleury MRC des Maskoutains Mandat
- 10.4 Voirie Asphaltage du 6^e rang Procédure d'appel d'offres

11. Hygiène du milieu et environnement

- 11.1 Qualification obligatoire Traitement des eaux usées par étang aéré Inscription de l'inspecteur municipal à une formation
- 11.2 Napierveau Ltée Régie d'aqueduc Richelieu Centre Demande d'une nouvelle entrée d'eau
- 11.3 Développement résidentiel Construction Chobin inc. Travaux d'infrastructure de la phase 2 Régie d'aqueduc Richelieu Centre Demande d'autorisation

12. Aménagement et urbanisme

- 12.1 Adoption Règlement numéro 434-21-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006
- 12.2 Adoption Règlement numéro 435-5-2017 modifiant le règlement

de lotissement numéro 435-2006

13. Loisirs, culture et famille

- 13.1 Comité de la Saint-Jean-Baptiste Autorisation de dépenser
- 13.2 Comité de la Saint-Jean-Baptiste Demande d'aide financière pour la tenue des feux d'artifices lors de la Fête nationale 2017
- 13.3 Parade de la Fête nationale Fermeture de la route 235 Autorisation municipale
- 13.4 Fadoq Projet ITMAV Demande d'occupation d'un local
- 13.5 Formation sur la sécurité des aires de jeu publiques Inscription
- 13.6 Loisirs St-Jude Dépôt d'une demande au fonds Agri-esprit Appui
- 13.7 Parc de planches à roulette Autorisation de dépenser
- 13.8 Motion de félicitations UQROP Gala Constellation de la Chambre de commerce de la région de Saint-Hyacinthe

14. Autres sujets

- 14.1 Ventes de garage 10 et 11 juin 2017
- 14.2 Québec-Transplant Sûreté du Québec Semaine nationale des dons d'organes et de tissus 23 au 29 avril 2017 Proclamation
- 14.3 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2017-2018
- 15. Rapport des élus Information
- 16. Période de questions
- 17. Clôture de la séance

2017-04-084

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MARS 2017

2017-04-085

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MARS 2017</u>

2017-04-086

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault, IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

 Salaires nets :
 16 168.52 \$

 Comptes déjà payés:
 19 662.55\$

 Comptes à payer:
 18 977.33\$

Appels des pompiers: Aucun appel

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-087 Sur la

Sur la proposition de M le conseiller Michael W.Savard Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU: DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Dominique Plouffe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

CORRESPONDANCE

MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance 8 mars 2017:

ordinaire tenue le 8 février 2017.

MRC DES MASKOUTAINS - Comité administratif - Procès-8 mars 2017:

verbal de la séance tenue le 28 février 2017.

20 mars 2017: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la

séance ordinaire du 16 mars 2017.

24 mars 2017: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

- Procès-verbal de la séance régulière du conseil ordinaire du 22

mars 2017.

24 mars 2017: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

- Bilan 2016.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT</u>

La directrice générale dépose le rapport du mois de mars 2017 préparé par monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment.

8. **ADMINISTRATION**

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU 8.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ **LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme BDG CPA INC. présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes:

Revenus:	1 978 835.11\$
Dépenses :	(1 816 055.56\$)
Amortissement inclus dans les dépenses :	413 067.58\$
Acquisition Immobilisations :	
Surplus de l'exercice :	(10 755.31\$)
Remboursement de la dette :	(81 997.00\$)
Transfert Vidange des boues :	3 499.37\$
Transfert Allocation de départ :	(1 220.00\$)
Transfert Réseau routier	(98 000.00\$)
Transfert Fonds parc	(1 059.70\$)
Transfert aux revenus de taxes perçus d'avance	(1 392.13\$)
Transfert TEU entretien mécanique secteur	(8 813.42\$)
Surplus accumulé non-affecté au début:	443 572.25\$
Surplus accumulé non affecté à la fin:	819 681.19\$

Surplus accumulé affecté pour vidange des boues:	31 250.63\$
Surplus accumulé affecté pour allocation départ	7 994.36\$
Surplus accumulé pour les élections	11 793.00\$
Surplus TEU mécanique secteur	22 748.65\$
Surplus accumulé affecté sécurité civile	19 763.00\$
Surplus accumulé affecté réfection Rang Fleury	100 000.00\$
Surplus accumulé affecté Infrastructures Loisirs	40 000.00\$
Surplus accumulé affecté Amélioration Centre Comm.	45 260.00\$
Surplus accumulé affecté Incendie	30 000.00\$
Surplus accumulé Réseau routier	98 000.00\$
Taxes égouts perçues d'avance	75 688.59\$
Contribution perçue d'avance – Jardinage	320.33\$
Fonds de roulement disponible:	160 797.54\$
Fonds pour parcs et terrains de jeux:	36 551.67\$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 915.85\$

Monsieur André Brodeur, de la firme comptable Brodeur Denoncourt Girouard quitte l'assemblée à 20h41.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - MODIFICATION 8 2 **D'UNE DATE DE FORMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécois des Municipalités a annulé la formation initialement prévue le 11 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la même formation se donne le 27 septembre 2017 en formation « pré-congrès »;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-088

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au transfert de date pour la date suivante:

PARTICIPANTS	TITRE DU COURS	DATE	LIEU
Michael W. Savard	Parler en public : atelier-pratique	27 septembre 2017	Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel les 28, 29 et 30 septembre 2017 prochains;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-089

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur le conseiller Michael W. Savard à assister à ce congrès et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 760.00\$, taxes en sus;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement pour un montant de 908\$, taxes en sus, pour 4 nuits d'hébergementpar à l'Hôtel Delta;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «congrès délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCURATION DU DÉLÉGUÉ POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 8.4

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM qui sera tenue les 28, 29 et 30 septembre 2017 prochains à Québec, il y aura prise de votes;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-090

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Michael W. Savard pour représenter la municipalité de Saint-Jude lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

9.1 <u>SERVICE DES INCENDIES – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS AGRI-ESPRIT – APPUI</u>

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services en date du 16 janvier 2006 et signée par les municipalités de Saint-Jude et de Saint-Bernard-de-Michaudville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville contribue financièrement à l'achat d'équipement de la brigade d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales font face actuellement à de nombreux enjeux afin d'assurer la viabilité de leurs services d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville souhaite déposer une demande de soutien financier au fonds Agri-Esprit pour l'achat de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT QUE les équipements demandés sont nécessaires pour assurer la protection des citoyens de nos municipalités rurales;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-091

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline, Appuyée par M. le conseiller Michael W.Savard IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour le dépôt de sa demande au fonds Agri-Esprit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 <u>SERVICE DES INCENDIES – INSCRIPTION D'UN OFFICIER À UNE FORMATION – ENTÉRINEMENT</u>

CONSIDÉRANT QU'un officier a manifesté son intérêt à participer à une formation à laquelle était déjà inscrit M. François Graveline, capitaine de la brigade;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont donné leur accord unanimement pour autoriser la participation de M. Guy Dion après la fermeture de la séance du 6 mars dernier:

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-092

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER l'inscription de M. Guy Dion à la formation ayant eu lieu le 25 mars dernier à Sorel;

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 150.00\$, taxes en sus, pour la formation;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de

pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 454 «formation - pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 <u>ENTENTE INCENDIE AVEC SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – AJUSTEMENT DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES 2016</u>

CONSIDÉRANT l'article 15 de l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services en date du 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable BDG CPA Inc. a déposé les états vérifiés de la municipalité de Saint-Jude pour l'année financière 2016;

CONSIDÉRANT QUE les contributions qui ont été versées par la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour l'année 2016 sont inférieures aux coûts réels;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-093

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault, IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville la somme de 3 101.78 \$ représentant le montant à verser pour l'année financière 2016 selon les modalités prévues à l'article 15 de l'Entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE - PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes des réseaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de La Présentation souhaitent participer à nouveau à un appel d'offre groupé pour le rapiéçage d'asphalte sur les routes locales;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-094

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W.Savard Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Jude autorise les appels d'offres groupés en voirie 2017 en vertu de l'entente conclue à cet effet et accepte de gérer ou que soit géré l'appel d'offres groupé suivant l'application de la politique de gestion contractuelle de la Municipalité à qui en est confiée la gestion

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte à partir du devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 <u>MARQUAGE DES LIGNES – STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE, TRAVERSE DE L'ÉCOLE ET PISTE CYCLABLE</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude est propriétaire des terrains du stationnement de l'église depuis 1993;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est toujours occupée du lignage des cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le dernier marquage du stationnement de l'église, de la traverse de l'école et de la piste cyclable s'est fait en 2011;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés à ces travaux sont inférieurs à 25 000\$ et peuvent donc être octroyés de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-095 Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à demander des prix budgétaires pour la réalisation des travaux de marquage pour discussion lors de la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 <u>VOIRIE – RÉFECTION DU RANG FLEURY – MRC DES MASKOUTAINS – MANDAT</u>

CONSIDÉRANT la programmation des travaux de réfection des infrastructures routières présentée au *Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire* dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et sur la contribution financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la réfection du rang Fleury sur une longueur approximative de 4 km;

CONSIDÉRANT QUE la structure de ce rang est problématique et risque éventuellement de devenir un enjeu majeur pour la sécurité des véhicules qui y circulent;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-096

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour procéder à l'étude préliminaire et l'élaboration des plans et devis de la réfection du rang Fleury.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 «Immobilisation réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté au réseau routier et en considérant la subvention à recevoir en vertu du programme de remise de la taxe d'assise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 <u>VOIRIE – ASPHALTAGE DU 6E RANG – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES</u>

CONSIDÉRANT la programmation des travaux de réfection des infrastructures routières présentée au *Ministère des Affaire Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire* dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et sur la contribution financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de services IE-54110-078 présenté par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé préliminaire préparé l'ingénieur de la MRC des Maskoutains a été accepté par la résolution 2016-02-043;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-097

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Michael W.Savard IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage du pavage du 6e rang sur une portion de ± 2.7 kilomètres;

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC pour la surveillance et le suivi des travaux le tout tel que spécifié à l'offre de services IE-54110-078;

DE PUBLIER l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans un journal régional;

DE NOMMER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, responsable de

cet appel d'offres en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 QUALIFICATION OBLIGATOIRE – TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANG AÉRÉ – INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL À UNE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le certificat en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) est obligatoire pour toute personne qui doit assurer l'opération et le suivi de fonctionnement d'étangs aérés qui traitent un débit d'eaux usées de moins de 50 000 m3 par jour, conformément aux exigences prévues dans le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (RLRQ, chapitre Q-2, r. 34.1);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses fonctions, M. Alexandre Bonin, inspecteur municipal, doit s'occuper du bon fonctionnement et de l'entretien du système de traitement des eaux usées par étang aéré de la municipalité de Saint-Jude;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-098

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

D'INSCRIRE M. Alexandre Bonin à la qualification en traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2);

DE DÉFRAYER les coûts d'inscription au montant total de 112\$, taxes en sus, pour la formation ainsi que les frais de déplacement selon le taux en vigueur à la municipalité.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 41400 454 « Formation et perfectionnement – Traitement des eaux usées »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 NAPIERVEAU LTÉE - RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - DEMANDE D'UNE NOUVELLE ENTRÉE D'EAU

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Fabien Fontaine de Napierveau Ltée en date du 23 mars 2017 concernant l'ajout d'une entrée d'eau indépendante pour un nouveau bâtiment d'élevage;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-099

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

DE TRANSMETTRE la demande d'une deuxième entrée d'eau pour la ferme située sur le lot 2 708 329 à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 <u>DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CONSTRUCTION CHOBIN INC. – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE LA PHASE 2 – RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – DEMANDE D'AUTORISATION</u>

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'infrastructure doivent être réalisés dans le nouveau développement résidentiel au prolongement de la rue Roy pour la Phase 2 du projet;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aqueduc seront, par le fait même, entrepris sur une longueur d'environ 125 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude est membre de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (RARC), organisme responsable du réseau d'aqueduc de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a déjà fait parvenir à la

RARC les plans de réalisation pour les infrastructures pour ce développement résidentiel;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-100

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Michael W.Savard IL EST RÉSOLU:

DE FAIRE une demande d'autorisation de travaux à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre pour la Phase 2 du développement résidentiel dans le prolongement de la rue Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 <u>ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 434-21-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QU'UN projet de développement résidentiel est prévu pour cette zone dans un court ou moyen terme;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les normes d'implantation dans les zones 109 et 110 afin de permettre une marge avant et des marges latérales moindres:

ATTENDU QUE la municipalité vise à changer ces dispositions afin de mieux cadrer avec des dimensions de terrains desservis par les deux services;

ATTENDU QUE la municipalité a tenu une consultation publique le 6 février 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, des dispositions ont été modifiées;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-101

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault, Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry, IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 3 avril 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 434-21-2017, modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006, afin de modifier la grille d'usages et normes des zones 109 et 110 afin de changer les normes d'implantations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 <u>ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 435-5-2017 MODIFIANT LE</u> RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 435-2006

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QU'UN projet de développement résidentiel est prévu pour cette zone dans un court ou moyen terme;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les normes d'implantation dans la zone 109 afin de permettre une marge avant et des marges latérales moindres;

ATTENDU QUE la municipalité vise à changer ces dispositions afin de mieux cadrer avec des dimensions de terrains desservis par les deux services;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 6 mars 2017 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-102

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 3 avril 2017, le règlement intitulé «Règlement numéro 435-5-2017, modifiant le règlement de lotissement numéro 435-2006, afin de modifier les dimensions minimales des lots ou des terrains desservis par les services d'aqueduc et d'égout pour l'usage unifamiliale isolée et créer des dispositions spécifiques aux terrains desservis en zone 101».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – AUTORISATION DE DÉPENSER

2017-04-103

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux achats suivants:

- feux d'artifices auprès de *Feux d'artifice Royal Pyrotechnie* pour un montant d'environ 3 600\$;
- jeux gonflables auprès de *Location Party Jump* pour un montant d'environ 1 700\$, toutes taxes incluses;
- boissons auprès de *Entreprises Maurice Brazeau* pour un montant d'environ 1 500\$;
- groupe musical pour un montant d'environ 2 000\$.

Le paiement de ces dépenses représente une avance de fonds au comité de la St-Jean-Baptiste qui devra rembourser ces sommes à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 <u>COMITÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2017</u>

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 29 mars 2017 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-104

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault, IL EST RÉSOLU:

D'ACCORDER une somme de 3 500\$ pour la présentation d'un feu d'artifice à Saint-Jude lors de la Fête nationale 2017, laquelle est accessible gratuitement à toute la population;

D'AUTORISER la directrice générale à signer les documents relatifs au contrat de l'entreprise Royal Pyrotechnie.

Cette dépense est attribuée au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 PARADE DE LA FÊTE NATIONALE - FERMETURE DE LA ROUTE 235

- AUTORISATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité organisateur de Fête nationale à l'effet de fermer partiellement la route 235 le 23 juin pour la parade de la Fête nationale (fermeture pour la durée de la parade sur la rue St-Édouard sauf pour les véhicules d'urgence);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la tenue de cette activité d'envergure;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-105

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la fermeture de la route 235 le 23 juin 2017 afin de permettre le passage de la parade de la Fête nationale selon les conditions énoncées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 FADOQ - PROJET ITMAV - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOCAL

CONSIDÉRANT la demande de M. Michael W. Savard, président du club FADOQ St-Jude en date du 11 mars 2017 à l'effet de pouvoir utiliser l'ancien local de la Maison des Jeunes pour le programme ITMAV;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite convertir ce local en salle multimédia pour des conférences, ateliers ou formations;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation qui en serait faite par le club Fadoq St-Jude ne nuira pas à la conversion de ce local puisque le projet est présentement au stade de la planification;

CONSIDÉRANT l'impact positif pour les aînés qui pourront bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le club Fadoq St-Jude est au fait que ce local sera également mis à la disposition d'autres organismes qui pourraient en requérir l'usage pour des activités;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-106

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le club Fadoq St-Jude d'utiliser ce local comme bureau de travail pour les participants au programme ITMAV, ainsi que l'adresse postale pour leur correspondence;

DE SOUHAITER un franc succès à ce projet qui portera une aide précieuse aux aînés en situation de vulnérabilité dans notre milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.5 <u>FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES AIRES DE JEU PUBLIQUES - INSCRIPTION</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable du bon état de ses aires de jeu publiques;

CONSIDÉRANT QUE *Loisir et Sport Montérégie* offre une formation sur la sécurité des aires de jeu;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-107

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER monsieur Alexandre Bonin, inspecteur municipal, à assister à la formation sur la sécurité des aires de jeu publiques offerte par *Loisir et Sport Montérégie* le 27 avril 2017 à Saint-Damase;

DE DÉFRAYER le coût de l'inscription au montant de 85\$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement selon la réglementation en vigueur.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «entretien réparation - parcs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.6 <u>LOISIRS ST-JUDE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS AGRI-ESPRIT – APPUI</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à un réaménagement majeur de son parc afin de le rendre multifonctionnel et d'en augmenter la sécurité pour l'ensemble de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE dans ce réaménagement, la municipalité de Saint-Jude procèdera entre autres aux aménagements suivants dans le parc du Centre communautaire:

- installation d'une aire de jeux d'eau avec un système de récupération d'eau;
- nouvelle aire de loisir et de repos pour les aînés;
- aménagement d'un parc à planches à roulettes (skatepark) dans la patinoire;
- réaménagement et achat de nouveaux modules pour enfants dans le parc;
- installation d'une toilette permanente;

CONSIDÉRANT QUE ces installations permettront de divertir les citoyens et citoyennes de tout âge, ainsi que les élèves de l'école primaire, du camp de jour, des joueurs de soccer et de balles inter-municipaux et la clientèle de la maison des jeunes qui regroupe des jeunes et adolescents des municipalités Rurales voisines;

CONSIDÉRANT QUE ces installations seront situés dans un endroit névralgique de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme des Loisirs St-Jude est un partenaire financier dans ce projet majeur et qu'il depose une demande de soutien financier auprès du fonds AgriEsprit;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-108

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER les Loisirs St-Jude dans leur demande de soutien financier du milieu fonds AgriEsprit pour son projet de réaménagement du parc au montant de 25 000\$; répartit de la façon suivante: 10 000\$ pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau et 15 000\$ pour l'aménagement de la nouvelle aire de jeux et de repos intergénérationnelle.

DE REMERCIER les membres des Loisirs St-Jude pour leur mobilisation et leur participation à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.7 AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE MULTIFONCTIONNELLE DANS LA PATINOIRE - PARC DE PLANCHES À ROULETTE - AUTORISATION DE DÉPENSER

CONSIDÉRANT QUE la demande adressée au fonds de développement rural pour le projet d'aménagement d'une nouvelle aire multifonctionnelle dans la patinoire a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la somme allouée pour ce projet est de 18 000\$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet inclu notamment l'aménagement d'un parc de planches à roulettes (Skatepark);

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-109 Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault, IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat du matériel requis pour la réalisation des activités prévues;

Toutes les dépenses autorisées doivent être contenues à l'intérieur d'un budget de 18 000\$ représentant la subvention octroyée par le Fonds du développement rural de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.8 <u>MOTION DE FÉLICITATIONS – UQROP - GALA CONSTELLATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE</u>

CONSIDÉRANT QUE l'Union Québécoise de Réhabilitation des Oiseaux de Proie (UQROP) s'est mérité un prix au Gala Constellation de la Chambre de commerce de la région de Saint-Hyacinthe, dans la catégorie «Événement ou organisation ayant contribué au rayonnement touristique de la région».;

CONSIDÉRANT QUE l'UQROP est un joyau de notre municipalité via le site "Chouette à Voir!" qui a ouvert ses portes à Saint-Jude en 1996;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de nombreaux bénévoles ainsi que les dons du public permettent à l'UQROP de réaliser une énorme partie de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration de cet organisme effectue un travail colossal pour poursuivre sa mission;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-110

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil, IL EST RÉSOLU:

D'ADRESSER une motion de félicitations aux membres du conseil d'administration de l'UQROP pour la reconnaissance recue lors du Gala Constellation de la Chambre de commerce de la région de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. <u>AUTRES SUJETS</u>

14.1 <u>VENTES DE GARAGE – 10 ET 11 JUIN 2017</u>

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-111

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault, Appuyée par M. le conseiller Michael W.Savard IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 10 et 11 juin 2017;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans Le Clairon de St-Hyacinthe, sur la page Facebook, ainsi que sur le site internet de la municipalité. Un publipostage sera également distribué aux adresses de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 QUÉBEC-TRANSPLANT - SÛRETÉ DU QUÉBEC - SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS - 23 AU 29 AVRIL 2017 - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant Merci de signer pour la vie auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-112

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER la semaine du 23 au 29 avril 2017 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains à l'importance de ce don de vie; et

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 <u>PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018</u>

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1er au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

2017-04-113

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry, Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, IL EST RÉSOLU:

DE PROCLAMER par la présente la semaine du 1er au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Jude et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces » pour se recharger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-04-114

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye, Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline, IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire	
Dominique Plouffe, secrétaire-trésorière adjoin	te